

3 ADDENDA À L'ÉVALUATION DES RESSOURCES PATRIMONIALES

3.1 Introduction

Cet addenda fournit une mise à jour concernant l'évaluation des ressources patrimoniales pour les composantes du projet qui ont été modifiées et pour les conditions de base qui ont été mises à jour. Le but de cet addenda est d'évaluer si ces modifications et mises à jour modifient les conclusions de l'évaluation en ce qui a trait aux effets résiduels sur les ressources patrimoniales. Ces composantes de projet modifiées sont décrites dans la description de projet (consulter la section 2, Aperçu, volume 13, partie B).

Cette section présente les documents suivants qui ont été déposés précédemment auprès de l'Office national de l'énergie (ONÉ) :

- Évaluation environnementale et socioéconomique, déposée le 30 octobre 2014 (ÉES, volume 3, parties D et E, section 3). Dans le reste de cette section, il s'agira du volume 3 de l'ÉES, parties D et E, s'il y a lieu. Les numéros de dépôt de l'ONÉ sont A4E0K8 (Québec) et A4E1E1 (Nouveau-Brunswick).
- Section 4.2 du volume 9 de l'ÉES dans le volume 3 de l'annexe du rapport supplémentaire n° 1 (déposé en janvier 2015). Dans le reste de cette section, il s'agira de la section 4.2 du volume 9 de l'ÉES. Le numéro de dépôt de l'ONÉ est le A4G9X3.
- Volume 3A de l'annexe du rapport supplémentaire n° 2, mises à jour du volume 8 de l'ÉES (déposé en mars 2015). Dans le reste de cette section, il s'agira des mises à jour du PPE. Les numéros de dépôt de l'ONÉ sont A4K3A8 (installations temporaires), A4K3A9 (stations de pompage), A4K3C0 (terminal de réservoirs) et A4K3C2 (nouveau pipeline).

Ces documents sont disponibles sur le [site Web de l'ONÉ concernant le Projet Énergie Est](#).

Pour les ressources patrimoniales, la caractérisation des effets résiduels et la détermination de leur importance ne changent pas par rapport à celles du volume 3 de l'ÉES et de la section 4.2 du volume 9 de l'ÉES pour les segments du Québec et du Nouveau-Brunswick.

3.2 Conditions de base mises à jour

L'approche et la méthodologie de la revue de la documentation existante sur les conditions de base et des inventaires additionnels sont les mêmes que celles présentées dans le volume 3 de l'ÉES et la section 4.2 du volume 9 de l'ÉES. Le tableau 3-1 liste les programmes menés en 2014 et 2015 afin d'appuyer l'acquisition des données de référence.

Tableau 3-1 Acquisition de données de référence supplémentaires

Région	Inventaires et date
Québec	Reconnaissance archéologique – Mirabel [Arkéos, 2015] Étude complémentaire sur le potentiel archéologique [Arkéos, 2015]
Nouveau-Brunswick	Étude d'impact sur le patrimoine archéologique, octobre 2014 et juillet-août 2015

3.2.1 Québec

Le Projet révisé pour le segment du Québec comprend des modifications à l'emprise du pipeline et à la localisation des stations de pompage, ainsi que l'ajout des chemins d'accès permanents aux stations de pompage (voir section 2.1).

3.2.1.1 Constat

Lorsqu'on considère les dernières modifications apportées aux composantes du Projet pour le segment du Québec, on remarque que :

- la zone d'implantation du projet (ZIP) du nouveau tracé du pipeline empiète toujours sur le périmètre de protection d'un rayon de 152 m de la Maison Therrien, laquelle constitue un bâtiment historique protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ c P-9.002);
- le nouveau tracé du pipeline traverse les mêmes 11 routes présentant un intérêt patrimonial valorisé et reconnu par les MRC, mais ne bénéficiant d'aucune protection formelle.

La ZIP des stations de pompage ne touche aucune ressource patrimoniale connue.

3.2.1.2 Consultation des organismes réglementaires

Au Québec, les exigences réglementaires relatives aux ressources patrimoniales relèvent de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ c P-9.002), laquelle est appliquée par le ministère de la Culture et des Communications (MCC). Par ailleurs, les municipalités régionales de comté (MRC) réglementent la planification de l'utilisation du sol à l'échelle municipale et ont pour responsabilité de définir les ressources patrimoniales et culturelles de leur territoire au moyen d'un « schéma d'aménagement et de développement ». Ces ressources sont reconnues et valorisées, mais n'ont pas de protection officielle.

Une demande de permis afin d'effectuer les inventaires nécessaires pour l'évaluation de la présence de zones de potentiel archéologique a été déposée au MCC en août 2015. Le permis n° 15-DESE-01 a été octroyé le 26 août 2015.

En septembre 2015, un rapport d'inventaire archéologique pour le segment du Québec a été déposé auprès du MCC, conformément aux exigences du permis émis en 2014 (14-ARKE-01).

Un autre rapport, qui présentera les résultats des inventaires de 2015, sera déposé auprès du MCC à l'intérieur d'un an après la fin des travaux de terrain, conformément aux exigences du permis émis pour ces travaux (15-DESE-01).

Le tableau 3-2 résume la consultation des organismes réglementaires effectuée en 2015.

Tableau 3-2 Consultation des organismes réglementaires – Segment Québec

Date d'émission	N° de permis	Consultation
12 août 2015	15-DESE-01	Demande de permis au MCC pour réaliser des inventaires archéologiques dans quatre secteurs de Mirabel.
26 août 2015		Émission du permis par le MCC pour réaliser les inventaires archéologiques dans quatre secteurs de Mirabel.
15 septembre 2015	14-ARKE-01	Dépôt du Rapport d'inventaire archéologique (Arkéos, 2015) par Énergie Est au MCC pour le segment du Québec, tel que requis selon les exigences du permis (Arkéos, 2015).
16 septembre 2015		Avis du MCC confirmant la réception du Rapport d'inventaire archéologique déposé par Énergie Est pour le segment du Québec.

3.2.1.3 Évaluation des zones de potentiel archéologique

Étant donné les modifications apportées aux composantes du projet, le potentiel archéologique a fait l'objet d'une évaluation additionnelle en 2015.

Dans l'ÉES Volume 9, section 4.2, on rapportait la présence de 383 zones présentant un potentiel archéologique. Dans la nouvelle ZIP, on note 16 zones de moins pour un total de 367 zones offrant un potentiel archéologique dans le segment du Québec, dont :

- 352 zones présentant un potentiel archéologique le long du tracé (240 zones potentiellement préeuropéennes et 112 zones avec un potentiel historique);
- 15 zones présentant un potentiel archéologique dans les ZIP des stations de pompage et leurs chemins d'accès respectifs (4 zones potentiellement préeuropéennes et 11 zones avec un potentiel historique).

Aucune zone avec un potentiel archéologique n'a été identifiée dans les stations de comptage aux points de livraison.

Le tronçon Saint-Onésime – Picard comprend six zones potentiellement préeuropéennes de moins.

Plusieurs zones présentant un potentiel archéologique ont été évaluées en 2014 et en 2015. L'évaluation a permis de déclasser 253 zones qui ne présentent pas de potentiel archéologique. Par conséquent, seulement 114 des 367 zones dans le segment du Québec présentent un potentiel archéologique et 85 autres doivent être évaluées au terrain.

3.2.1.4 Inventaire archéologique

Parmi les 114 zones présentant un potentiel archéologique, six sites archéologiques ont été confirmés dans la ZIP actuelle dans le cadre des inventaires de 2014 et de 2015 (tableau 3-3). Tous les sites sont situés dans la ZIP du pipeline :

- Quatre sites (BkFj-16, CdEu-2, CdFa-3, et CeEq-1) avaient déjà été identifiés dans le l'ÉES Volume 9, section 4.2 (voir le tableau 4.2-5);
- Deux nouveaux sites (BkFm-3 and CdFb-13) ont été confirmés au cours des plus récents inventaires dans la ZIP actuelle.

À la suite des récentes modifications, deux sites (CeEs-8 et CeEs-9) sont maintenant exclus de la nouvelle ZIP et ne sont donc plus touchés par le projet.

Tableau 3-3 Mise à jour de l'évaluation de sites archéologiques – Segment Québec

Numéro de site	Type de site	Municipalité	Description
BkFj-16	Historique	Laval	Fondation de grange et autres artefacts indiquant une occupation entre les XVIII ^e et XX ^e siècles.
BkFm-3	Préeuropéen	Mirabel	15 restes osseux et artefacts du XIX ^e siècle : clou forgé, terre cuite fine blanche vitrifiée, terre cuite fine blanche et embout de pipe.
CdFa-3	Historique	Sainte-Anne-de-la-Pérade	Les artefacts découverts indiquent une occupation débutant à la seconde moitié du XIX ^e siècle et s'étendant jusqu'au XX ^e siècle.
CdFb-13	Historique	Sainte-Anne-de-la-Pérade	Vestige d'une assise en maçonnerie et autres objets à caractère historique des XVIII ^e et XIX ^e siècles : clous forgés, clous de fer à cheval, faïence blanche, terre cuite grossière sans glaçure.
CdEu-2	Historique	Lévis	Les découvertes indiquent une occupation associée au régime britannique (XIX ^e siècle ou fin XVIII ^e).
CeEq-1	Historique	Saint-Raphaël-de-Bellechasse	Près d'une centaine d'artefacts confirmant une occupation depuis la moitié du XVIII ^e à la moitié du XX ^e siècle.

3.2.2 Nouveau-Brunswick

3.2.2.1 Recherche préliminaire

On a réalisé une recherche préliminaire sur l'emplacement des installations et les routes d'accès révisés pour déterminer la nature des ressources patrimoniales connues le long du tronçon du Nouveau-Brunswick et ses environs :

- un examen des cartes archéologiques potentielles mises à jour des zones susceptibles ou très susceptibles de contenir des ressources archéologiques de la période préeuropéenne ainsi que des lignes de rivage paléontologiques selon les Services d'archéologie (Services d'archéologie, 2015);
- un examen de la base de données sur les sites archéologiques provinciaux afin de déterminer les sites archéologiques connus dans un rayon de 2 km de la zone de développement du projet (ZDP);
- des consultations auprès de groupes et d'organisations voués à l'histoire locale;
- un examen des documents pertinents dans les archives du Nouveau-Brunswick;
- un examen d'autres études d'impact sur le patrimoine archéologique réalisées dans le cadre d'autres projets à proximité du projet actuel (Dickinson et Jeandron, 1999; Jacques Whitford Environment Limited, 2008; Jacques Whitford Environment Limited 2009; Washburn & Gillis Associates Limited, 1993).

3.2.2.2 Consultation réglementaire

La consultation réglementaire avec les Services d'archéologie se poursuivent depuis le dépôt de la partie E du volume 3 de l'ÉES et de la section 4.2 du volume 9 de l'ÉES (voir le tableau 3-4). Étant donné que l'emplacement de certaines installations a été modifié en 2015, de nouveaux permis de travaux archéologiques sur le terrain (PTAT) ont été obtenus pour les études d'impact sur le patrimoine archéologique de 2015.

Tableau 3-4 Communication réglementaire – Tronçon du Nouveau-Brunswick

Date de l'envoi ou du contact	Fichier de projet	Numéro de permis	Objet
10 juin 2015	S.O.	S.O.	Présentation, aux Services d'archéologie, d'une demande de cartes archéologiques potentielles mises à jour de la ZDP
16 juin 2015	S.O.	2014NB49, 2014NB50, 2014NB53, 2014NB62	Rapport final – Étude d'impact sur le patrimoine archéologique de 2014 pour le projet Oléoduc Énergie Est – Extension de Saint John, présenté aux Services d'archéologie, province du Nouveau-Brunswick
29 juin 2015	S.O.	S.O.	Demandes de PTAT présentées aux Services d'archéologie pour Greg Buchanan, Vincent Bourgeois, Janice Lavergne, Ken Holyoke et Shannon McDonnell-Melanson aux fins de l'étude d'impact sur le patrimoine archéologique du projet Oléoduc Énergie Est – Extension de Saint John, 2015

Tableau 3-4 Communication réglementaire – Tronçon du Nouveau-Brunswick

Date de l'envoi ou du contact	Fichier de projet	Numéro de permis	Objet
13 juillet 2015	S.O.	S.O.	Réception des cartes archéologiques potentielles mises à jour des Services d'archéologie
15 juillet 2015	S.O.	S.O.	Présentation, aux Services d'archéologie, d'une deuxième demande de cartes archéologiques potentielles mises à jour de la ZDP, puisque le premier ensemble de données était corrompu.
17 juillet 2015	S.O.	S.O.	Réception du deuxième ensemble de cartes archéologiques potentielles mises à jour des Services d'archéologie
20 juillet 2015	S.O.	2015NB56	Le PTAT 2015NB56 est délivré à Vincent Bourgeois aux fins de l'étude d'impact sur le patrimoine archéologique du projet Oléoduc Énergie Est – Extension de Saint John, 2015
20 juillet 2015	S.O.	2015NB57	Le PTAT 2015NB57 est délivré à Greg Buchanan aux fins de l'étude d'impact sur le patrimoine archéologique du projet Oléoduc Énergie Est – Extension de Saint John, 2015
20 juillet 2015	S.O.	2015NB58	Le PTAT 2015NB58 est délivré à Ken Holyoke aux fins de l'étude d'impact sur le patrimoine archéologique du projet Oléoduc Énergie Est – Extension de Saint John, 2015
20 juillet 2015	S.O.	2015NB59	Le PTAT 2015NB59 est délivré à Shannon McDonnell-Melanson aux fins de l'étude d'impact sur le patrimoine archéologique du projet Oléoduc Énergie Est – Extension de Saint John, 2015
20 juillet 2015	S.O.	2015NB60	Le PTAT 2015NB60 est délivré à Janice Lavergne aux fins de l'étude d'impact sur le patrimoine archéologique du projet Oléoduc Énergie Est – Extension de Saint John, 2015
1 ^{er} octobre 2015	S.O.	2015NB147	Le PTAT 2015NB147 est délivré à Ken Holyoke en vue du programme de tests à la pelle de 2015 du projet Oléoduc Énergie Est – Extension de Saint John
1 ^{er} octobre 2015	S.O.	2015NB148	Le PTAT 2015NB148 est délivré à Shannon McDonnell-Melanson en vue du programme de tests à la pelle de 2015 du projet Oléoduc Énergie Est – Extension de Saint John
1 ^{er} octobre 2015	S.O.	2015NB149	Le PTAT 2015NB149 est délivré à Janice Lavergne aux fins de l'étude d'impact sur le patrimoine archéologique du projet Oléoduc Énergie Est – Extension de Saint John, 2015
1 ^{er} octobre 2015	S.O.	2015NB150	Le PTAT 2015NB150 est délivré à Gregg Buchanan en vue du programme de tests à la pelle de 2015 du projet Oléoduc Énergie Est – Extension de Saint John

Tableau 3-4 Communication réglementaire – Tronçon du Nouveau-Brunswick

Date de l'envoi ou du contact	Fichier de projet	Numéro de permis	Objet
1 ^{er} octobre 2015	S.O.	2015NB151	Le PTAT 2015NB151 est délivré à Vincent Bourgeois en vue du programme de tests à la pelle de 2015 du projet Oléoduc Énergie Est – Extension de Saint John
REMARQUES : Une consultation avec des organismes réglementaires est en cours. L'examen d'impact sur le patrimoine archéologique (EIPA) de la zone examinée dans le cadre du projet est en cours. Communications en date du 1 ^{er} octobre 2015. s.o. signifie « sans objet ».			

3.2.2.3 Résultats

Les résultats comprennent les travaux de reconnaissance archéologique qui ont été complétés en octobre 2014, mais pas à temps pour être intégrés dans la section 4.2 du volume 9 de l'ÉES, ainsi que les résultats préliminaires des travaux de reconnaissance archéologique qui ont été complétés en 2015. Ces travaux ont été réalisés de la même manière, en utilisant les mêmes paramètres que ceux indiqués dans la partie E du volume 3 de l'ÉES. Cet addenda présente les constatations des travaux de reconnaissance archéologique menés entre le 1^{er} et le 31 octobre 2014 et entre le 27 juillet et le 31 août 2015.

L'EIPA effectué en octobre 2014 a permis d'identifier neuf sites archéologiques de la période historique (voir le tableau 3-5), dont huit dans la ZDP. Plusieurs autres zones présentent un potentiel élevé de ressources archéologiques du fait de leur proximité avec des cours d'eau et des rivages existants ou anciens. Ces zones ont été répertoriées pour fins d'évaluation supplémentaire et d'atténuation.

D'autres EIPA ont été menés en 2015 pour des routes d'accès et des installations révisées, ainsi que des lieux avec accès récemment accordés, y compris des alternatives de franchissement et des changements de tracé approuvés. Jusqu'à maintenant, aucun site archéologique supplémentaire n'a été identifié dans le cadre des EIPA de 2015. Toutefois, les résultats d'autres EIPA poursuivis jusqu'à l'automne de 2015 feront l'objet de rapports à l'intention de l'organisme de réglementation provincial. Les sites nécessitant des mesures d'atténuation au cours de la construction seront indiqués sur les cartes-tracés environnementales qui doivent être présentées en 2016 (comme futures mises à jour du volume 8 de l'ÉES).

Tableau 3-5 Mise à jour de l'évaluation de site archéologique – Tronçon du Nouveau-Brunswick

Numéro Borden ou identifiant dans la BDSSA	Type de site, BDSSA (période archéologique)	Emplacement par rapport au projet
BhDm-39 (trouvé dans le cadre de l'EIPA de 2014)	Piles de pierres de la période historique	À l'intérieur du complexe du terminal maritime proposé
BhDm-40 (trouvé dans le cadre de l'EIPA de 2014)	Puits et fragments d'artéfacts de la période historique	Dans un rayon de 1 km du complexe du terminal maritime proposé
BjDk-4 (trouvé dans le cadre de l'EIPA de 2014)	Structure linéaire en pierre de la période historique	À moins de 100 mètres du couloir examiné
BIDk-8 (trouvé dans le cadre de l'EIPA de 2014)	Pile de pierres de la période historique	À moins de 100 mètres du couloir examiné
BIDk-9 (trouvé dans le cadre de l'EIPA de 2014)	Pile de pierres de la période historique	À moins de 100 mètres du couloir examiné
BkDk-4 (trouvé dans le cadre de l'EIPA de 2014)	Pile de pierres de la période historique	À moins de 100 mètres du couloir examiné
BkDk-5 (trouvé dans le cadre de l'EIPA de 2014)	Structure linéaire en pierre de la période historique	À moins de 100 mètres du couloir examiné
BIDk-10 (trouvé dans le cadre de l'EIPA de 2014)	Pile de pierres de la période historique	À moins de 100 mètres du couloir examiné
BhDI-18 (trouvé dans le cadre de l'EIPA de 2014)	Pile de pierres et structure linéaire en pierre de la période historique	À moins de 100 mètres du couloir examiné

3.3 Portée de l'évaluation

La portée de l'évaluation des ressources patrimoniales, y compris les limites de l'évaluation et les effets potentiels liés à la construction et à l'exploitation du projet, est la même que celle décrite dans les parties D et E du volume 3 de l'ÉES. Les interactions potentielles du projet et les effets sur les ressources patrimoniales sont les mêmes que ceux décrits dans les parties D et E du volume 3 de l'ÉES. Les effets potentiels sur les ressources patrimoniales sont la perte ou l'altération de sites de ressources patrimoniales et de leur contexte.

3.4 Mesures d'atténuation

Les mesures d'atténuation des effets potentiels sont les mêmes que celles décrites dans les volumes 3 et 8 de l'ÉES (mises à jour du PPE).

3.5 Effets résiduels et détermination de leur importance

La caractérisation des effets résiduels sur les ressources patrimoniales est évaluée, puis confirmée ou mise à jour dans le présent addenda en fonction des comparaisons avec le volume 3 de l'ÉES et la section 4.2 du volume 9 de l'ÉES, après avoir tenu compte des modifications apportées aux composantes du projet et des conditions de base mises à jour.

Les seuils d'importance des effets résiduels sur les ressources patrimoniales sont les mêmes que ceux déterminés dans les parties D et E du volume 3 de l'ÉES, et ils sont définis comme suit :

- un effet qui entraîne la perturbation ou la destruction non autorisée d'une ressource patrimoniale, en totalité ou en partie, considérée comme significative par les organismes provinciaux de réglementation du patrimoine sans faire l'objet des mesures d'atténuation ou de compensation exigées par les organismes de réglementation.

3.5.1 Québec

Avec des modifications apportées au Projet, l'évaluation des zones de potentiel archéologique indique que la ZIP du segment du Québec comprend 114 zones présentant un potentiel archéologique et six sites archéologiques confirmés. Sur les 114 zones de potentiel archéologique, le potentiel de 85 d'entre elles reste à évaluer.

Pour le segment du Québec, la caractérisation des effets résiduels sur les ressources patrimoniales est la même que celle présentée dans l'ÉES Volume 3, Partie D et l'ÉES Volume 9, section 4.2. Considérant l'application des mesures d'atténuation recommandées (lesquelles comprennent les inventaires et fouilles préalables à la construction ainsi que les permis requis du MCC), les effets négatifs sur les ressources patrimoniales sont jugés non significatifs. La détermination de l'importance est la même que celle indiquée dans l'ÉES Volume 3, Partie D et l'ÉES Volume 9, section 4.2. La fiabilité des prévisions demeure élevée étant donné la quantité et la qualité des données disponibles et des mesures d'atténuation proposées dans les PPE actualisés qui reflètent les meilleures pratiques de l'industrie et sont reconnues par les organismes de réglementation.

3.5.2 Nouveau-Brunswick

La réalisation de l'EIPA permettra d'éviter de nuire à la plupart des ressources patrimoniales. Les ressources qui ne peuvent être contournées feront l'objet des mesures d'atténuation exigées par l'organisme de réglementation provincial responsable des ressources patrimoniales (p. ex. les Services d'archéologie, la Section des lieux patrimoniaux). L'application de mesures d'atténuation (déterminées par la province) est fondée sur l'importance relative de l'information que les ressources patrimoniales pourraient contenir et de son potentiel de contribuer à l'histoire du Nouveau-Brunswick. La province déterminera à quel point les mesures d'atténuation seront suffisantes pour une ressource patrimoniale. Par conséquent, en suivant les mesures d'atténuation (requis par la province), il n'y aura aucun effet résiduel sur les ressources patrimoniales. Les travaux de reconnaissance archéologique ont porté sur des secteurs du Nouveau-Brunswick qui n'avaient pas fait l'objet d'une évaluation archéologique. Les

nouveaux renseignements et le contexte historique qui en seront issus viendront s'ajouter aux connaissances actuelles.

Avec l'application des mesures d'atténuation exigées par les organismes de réglementation provinciaux, l'effet du projet sur les ressources patrimoniales ne sera pas significatif. Dans le cadre du projet, il n'y aura pas de perturbation ou de destruction non autorisée de ressources patrimoniales jugées significatives par les organismes de réglementation provinciaux sans que les mesures d'atténuation ou de compensation exigées soient prises. Cette détermination est prise avec un niveau élevé de confiance en fonction de la mise en œuvre réussie de mesures d'atténuation similaires dans le cadre d'autres projets et de la consultation réglementaire lors de l'élaboration des mesures d'atténuation recommandées avant la mise en œuvre.

3.6 Surveillance et suivi

Les activités de surveillance et de suivi n'ont pas changé par rapport à celles présentées dans le volume 3 de l'ÉES. Aucun programme de suivi n'est prévu.

3.7 Références

- Arkéos inc. 2015. Évaluation complémentaire du potentiel archéologique. Fichier de formes et tableau. Daté du 22 septembre 2015.
- Arkéos inc. 2015. Volume 2 : Fiches techniques et volume 3 : Atlas cartographique.
- Dickinson, P., Jeandron, J. 1999. Glacial Lake Madawaska Archaeological Survey 1998. Manuscrits sur l'archéologie 30 du Nouveau-Brunswick. Services d'archéologie, Secrétariat à la Culture et au Sport, Fredericton (Nouveau-Brunswick).
- Jacques Whitford Environment Limited. 2008. Étude technique sur les ressources patrimoniales et archéologiques : Projet Eider Rock – Raffinerie de pétrole et terminal maritime proposés à Saint John, au Nouveau-Brunswick. Rapport n° 1013263.03-008. Préparé pour Irving Oil Company, Limited, Saint John (Nouveau-Brunswick).
- Jacques Whitford Environment Limited. 2009. Rapport final : Surveillance archéologique de la construction d'un oléoduc au Nouveau-Brunswick, 2008. Rapport versé au dossier. Services d'archéologie, ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, Fredericton (Nouveau-Brunswick).
- Services d'archéologie. 2015. Carte du potentiel archéologique pour le projet Énergie Est – Extension de Saint John. Cartographie reçue le 28 juin 2015. Services d'archéologie, Direction du patrimoine, ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, Fredericton (Nouveau-Brunswick).
- Washburn & Gillis Associates Limited. 1993. Étude sur les ressources archéologiques et l'habitat du poisson pour l'amélioration de la route 1, de Hampton à Norton. Rapport final. Rapport versé au dossier. Services d'archéologie, ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport, Fredericton (Nouveau-Brunswick).